

# ETUDE SUR LES MODELES D'ENTREPRISES PORTANT ATTEINTE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Phase 5: Modes opératoires de la grande criminalité organisée

Synthèse



La présente étude a été élaborée par l'EUIPO en coopération avec le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) et le Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) de l'Université de Strasbourg.

Auteurs (par ordre alphabétique):

Julie DAGHER

Rémy GUICHARDAZ

Natasha MANGAL

Emilie RUIZ

Remerciements à:

Oleksandr BULAYENKO

Réalisée avec le soutien du personnel de l'EUIPO et de l'UNICRI, avec nos remerciements à

Erling VESTERGAARD

Stephan EDELBROICH

Edyta BEDNARCZYK

Nous remercions tout particulièrement Marco MUSUMECI, UNICRI

## Avant-propos

En 2012, l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle a été chargé par l'EUIPO de fournir des faits et des preuves à l'appui de politiques efficaces en matière de propriété intellectuelle (PI), de créer des outils et des ressources pour contribuer à la lutte contre les atteintes à la PI et de sensibiliser à l'importance de la PI et aux effets délétères de la contrefaçon et du piratage.

L'un des principaux objectifs de l'Observatoire au cours des dix dernières années a été de comprendre comment les contrevenants à la PI et les criminels de la PI mènent leurs activités illégales. Les études sur les modèles d'entreprises portant atteinte à la PI, qui ont débuté en 2016, figurent parmi les principaux outils permettant d'améliorer notre compréhension de ces modèles et fournissent ainsi une base pour identifier les actions possibles permettant de relever efficacement ce défi.

Cette édition du rapport fournit une méthodologie claire et une analyse rigoureuse du mode opératoire de la grande criminalité organisée. Elle coïncide avec l'attention accrue, à l'échelle de l'UE, accordée aux mesures répressives contre la criminalité liée à la PI, qui s'inscrit dans le cadre du rétablissement par le Conseil européen de la criminalité liée à la PI en tant que priorité de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) pour la période 2022-2025.

À l'approche de l'examen à mi-parcours de l'évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'Union européenne (SOCTA UE), il apparaît de plus en plus clairement que la contrefaçon et le piratage sont des formes graves de criminalité qui portent préjudice aux consommateurs, menacent notre santé et notre sécurité, financent la criminalité organisée, et ont de graves répercussions économiques, tant sur le plan micro-économique que macro-économique, ainsi que des conséquences sur l'environnement. Comme le montre clairement ce rapport, la criminalité en matière de PI est également liée à diverses autres formes d'activités criminelles, telles que le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité, le terrorisme et la fraude.

Les résultats, idées et exemples présentés au cours de cette phase des recherches démontrent de manière très convaincante la nécessité de veiller à ce que la criminalité en matière de PI demeure une priorité de l'EMPACT dans les futurs cycles stratégiques, et j'espère qu'ils seront d'une aide précieuse pour les services répressifs, le système judiciaire, le monde universitaire, le secteur privé et les décideurs politiques dans la lutte contre la criminalité en matière de PI.



Christian Archambeau

Directeur exécutif

EUIPO



## Synthèse

### Contexte

La capacité des technologies à dissimuler des activités illicites et à accroître l'étendue des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (DPI) a créé des difficultés en conséquence pour traduire les criminels en justice. Le processus d'identification et, en fin de compte, de poursuite des personnes participant à des réseaux criminels complexes impliquant des atteintes aux DPI s'apparente souvent à «couper les têtes de l'hydre», étant donné que les criminels utilisent des serveurs de remplacement, des techniques de contournement et une coopération transfrontalière pour relancer rapidement une opération. Il est important de noter que, comme cela a été démontré dans cette étude, les atteintes criminelles aux DPI sont souvent un indicateur d'autres formes graves de criminalité organisée, telles que le blanchiment d'argent et la fraude. Par conséquent, l'identification et l'examen adéquats des atteintes sous-jacentes aux DPI peuvent fournir un indicateur critique pour un certain nombre d'autres infractions graves qui peuvent présenter un risque important pour le public.

Les services répressifs ont maintenant besoin d'un ensemble d'outils juridiques pour faciliter des efforts d'enquête plus souples et omniprésents en ce qui concerne les atteintes aux DPI, dans le but de mettre en lumière l'ensemble d'un modèle d'entreprise portant atteinte aux DPI et d'en exposer les causes profondes. Il ne suffit plus d'axer les efforts sur les mesures visant à atteindre le stade du respect des droits (c'est-à-dire des poursuites) le plus rapidement possible. Au lieu de cela, la priorité devrait consister à broser le tableau le plus complet possible de l'activité criminelle au cours de toute enquête. Ce n'est peut-être que de cette manière que les éléments de preuve recueillis peuvent être utilisés de la manière la plus efficace pour véritablement démanteler un réseau criminel plus vaste et mettre effectivement un terme aux activités criminelles.

Compte tenu de la complexité inhérente à la détection de réseaux criminels complexes, un outil juridique, développé dans le passé, a été créé dans le cadre de la première étude de l'EUIPO de cette série, intitulée «Établissement d'un aperçu des modèles d'entreprises en ligne portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle». Dans cette étude, un moyen de «cartographie» visuelle des modèles d'entreprises portant atteinte aux DPI a été conçu afin d'exposer les éléments criminels impliqués, sous la forme d'une matrice: l'axe Y énumère diverses activités portant atteinte aux DPI, tandis que l'axe X dresse la liste de diverses plateformes numériques en ligne. Au total, la matrice comprend six activités et plateformes différentes.

Toutefois, l'un de ses principaux inconvénients réside dans le manque de clarté de chaque catégorie. En outre, elle revêt un caractère limitatif, à savoir celui d'une liste exhaustive d'activités et de plateformes possibles qui ne tient pas compte de l'innovation. Dans la pratique, lorsque la matrice était utilisée comme outil de visualisation, les résultats étaient difficiles à interpréter et les modèles n'étaient pas évidents. Néanmoins, il s'agissait du premier effort majeur de conception d'un système global de représentation graphique d'un modèle d'entreprise portant atteinte aux DPI, qui a servi de base à l'élaboration de plusieurs phases d'études publiées par l'EUIPO sur le sujet.

En 2018, l'étude sur l'IPTV illégale dans l'Union européenne (phase 3) a également créé un schéma visuel afin de faciliter la compréhension du fonctionnement des modèles d'entreprise

spécialisés dans la fourniture illégale de services de télévision sur l'internet. Cette représentation schématique permet notamment de visualiser l'ensemble des acteurs, infrastructures et moyens techniques potentiellement nécessaires qui prévalent dans la plupart, voire la totalité, des affaires de télévision sur IP. Le modèle, composé de plusieurs couches (familièrement «empilements» ou «stack view»), fournit aux enquêteurs une liste de contrôle importante pour mener à bien une enquête approfondie et fructueuse.

C'est en s'inspirant de ces deux études que la prochaine itération de la modélisation visuelle d'un modèle d'entreprise portant atteinte à la PI est envisagée: un modèle qui pourrait, idéalement, englober un plus grand nombre de modèles d'entreprise portant atteinte aux DPI en ligne sous toutes leurs formes.

L'objectif de cette étude est donc de réviser les modèles antérieurs afin de produire un nouveau modèle visuel et une nouvelle méthodologie analytique plus simples à appliquer dans la pratique. Un tel modèle devrait également pouvoir englober plusieurs types de modèles d'entreprise portant atteinte aux DPI et être validé par l'utilisation de données issues d'enquêtes et de poursuites antérieures dans des affaires relatives à des atteintes aux DPI.

Dans le cadre de cette tâche, il a été découvert que, en fonction des besoins de l'enquête, plusieurs outils visuels allant de modèles extrêmement simplifiés à des graphiques plus détaillés peuvent être utilisés pour identifier des modèles dans les éléments de preuve, ainsi que pour révéler d'éventuelles lacunes dans une enquête. Combinés, une fois que ces outils sont utilisés de manière efficace et cohérente, des schémas clés peuvent commencer à émerger et à révéler des tendances utiles. La reconnaissance précoce de ces modèles peut aider les services répressifs à mieux prédire les cibles et victimes potentielles d'une entreprise contrevenante, ainsi qu'à prévoir les acteurs clés susceptibles d'être impliqués dans l'activité illicite.

## Méthodologie

La tâche principale de cette étude de phase 5 consistait à examiner un schéma «polyvalent» pour tenter de cartographier les complexités d'un modèle d'entreprise en ligne portant atteinte aux DPI. L'accent a également été mis sur les formes graves de criminalité organisée impliquant des atteintes aux DPI, limitant ainsi l'application des outils développés aux activités illégales qui se situent au niveau de l'activité criminelle.

Les modèles d'entreprises en ligne portant atteinte aux DPI, tels qu'ils sont examinés dans la présente étude, sont ceux qui comportent au moins une composante en ligne et sont utilisés pour perpétuer le commerce illicite de produits contrefaits ou pour encourager d'autres activités portant atteinte aux DPI. Le point de contact entre les utilisateurs finaux/consommateurs de biens et de produits contrefaits, qu'ils en soient conscients ou non, est souvent facilité par les caractéristiques de l'environnement en ligne, qui peut permettre d'accéder à des moyens d'infraction plus répandus et englober un éventail de produits et de services plus large que ceux disponibles dans le cadre d'échanges strictement physiques.

Compte tenu de ces paramètres, dans l'étude, plusieurs modèles visuels sont utilisés ou développés à des fins différentes.

- Premièrement, à leur niveau le plus simple, les modèles d'entreprise peuvent être compris de manière linéaire sous la forme d'une «**chaîne de valeur industrielle**». Cette «chaîne de valeur» retrace les acteurs et les activités jusqu'à la source, au moyen d'une approche «follow-the-money» (suivre l'argent) pour localiser les fonds

provenant d'activités illicites vers l'amont et déterminer les auteurs (souvent les cerveaux) du crime.

- Deuxièmement, le **canevas classique du modèle d'entreprise**, à son niveau le plus granulaire, est utilisé pour placer tous les acteurs et toutes les activités sur une seule page. Ce modèle est le plus efficace pour isoler la ou les cible(s) des activités criminelles, ainsi que les services de tiers qui sont utilisés (souvent à leur insu) pour perpétuer les fonctions quotidiennes de l'entreprise (par exemple, les services de paiement, d'hébergement de sites web, de location de bureaux).
- Troisièmement, le modèle spécifiquement élaboré dans le cadre de la présente étude, en particulier dans l'intérêt de la simplification du modèle matriciel développé lors de la phase 1, est une combinaison de ces deux modèles et s'inspire en partie du modèle «stack view» créé lors de la phase 3 pour les affaires de télévision sur IP. La version «**Stackview**» de cette étude offre une visualisation de la chaîne de valeur qui recouvre l'assemblage des acteurs et activités pertinents, offrant aux services répressifs la possibilité de suivre les flux de revenus et de comprendre l'interdépendance des acteurs et activités communs aux entreprises axées sur les activités portant atteinte aux DPI.

Afin de tester la facilité d'utilisation et le fonctionnement de ces outils de visualisation, des données tirées d'affaires factuelles ont été utilisées. Les principales sources des données ont été mises à la disposition de l'équipe de recherche par l'EUIPO sous la forme d'études de cas créées par l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). L'identification et la collecte des dossiers ont été entreprises en coopération avec le réseau européen des procureurs dans le domaine de la propriété intellectuelle (EIPPN) et EUROJUST, qui ont facilité les contacts avec les autorités judiciaires, les procureurs et les services répressifs nationaux.

Les informations relatives aux affaires ont ensuite été traitées de manière confidentielle, garantissant une anonymisation complète. Les sujets abordés dans ces affaires concernaient toutes les formes d'atteintes aux DPI (y compris les infractions «adjacentes», telles que le vol de secrets d'affaires, la fraude à la facture à l'encontre de titulaires de droits de PI) survenant entre les États membres de l'UE, notamment les atteintes aux marques, la contrefaçon et les violations du droit d'auteur, qui relèvent toutes de la criminalité.

Enfin, grâce à la combinaison de l'utilisation d'outils de visualisation avec les données de dossier, il a été possible de mener une enquête plus approfondie sur les schémas de criminalité inhérents aux différentes formes d'infractions pénales aux DPI.

## Principales constatations et conclusions

Grâce à l'application de divers exercices de cartographie visuelle, un certain nombre de schémas, de points communs et de tendances notables sont apparus parmi les atteintes aux DPI examinées. Ces conclusions ont été subdivisées en catégories de DPI et d'activités liées aux atteintes aux DPI.

Premièrement, la partie I de la présente étude examine des cas liés aux **produits portant atteinte à la propriété intellectuelle**, principalement axés sur les atteintes aux marques. Dans toutes les affaires, l'origine des marchandises portant atteinte aux DPI était souvent l'élément le plus difficile à identifier. Les produits fabriqués en dehors de l'UE n'ont été interceptés qu'une fois entrés sur le marché intérieur grâce aux efforts coordonnés d'un cerveau étranger ou établi dans l'UE. Outre cette limitation qui empêche les enquêteurs



d'identifier la source des produits et de la tarir, au stade du marchand en gros, les enquêtes ont encore été entravées par le manque d'informations reliant les activités au véritable cerveau de l'importation des produits illicites.

Dans un certain nombre d'affaires impliquant des éléments juridictionnels étrangers, cela indiquait généralement le recours à plusieurs intermédiaires, certains opérant sans connaître les autres intermédiaires intervenant au même niveau. Un cerveau pouvait faire appel à cette multiplicité d'intermédiaires pour diversifier systématiquement les chaînes de distribution, en évitant d'une part d'attirer l'attention et, d'autre part, en préservant la résilience de l'entreprise portant atteinte aux DPI.

En outre, il était rare que des producteurs de marchandises portant atteinte aux DPI livrent directement un produit au client final, ce qui traduit un manque de contrôle sur tous les aspects de la chaîne de distribution. Ce type de modèle de distribution diversifié poursuit deux objectifs: dissimuler la manière dont les activités sont coordonnées à l'extérieur et en interne, étant donné que certains acteurs criminels ont une connaissance limitée de l'ensemble du réseau criminel et de sa conception. Dans le droit fil de cette observation, il semble qu'il existe un nombre minimal d'un ou deux niveaux d'intermédiation en aval nécessaires avant d'atteindre le client final.

En ce qui concerne les cerveaux contrôlant le flux de marchandises portant atteinte à la PI, un dernier élément notable enregistré dans les affaires était le niveau important d'expertise, de formation et de spécialisation de ces derniers (et/ou des intermédiaires en amont) dans le secteur d'activité infiltré. Compte tenu de ces nombreux modèles, l'approche consistant à «suivre les produits» a été mise en évidence comme étant la plus efficace pour remédier au manque d'informations sur les acteurs en amont (en particulier les fournisseurs et les cerveaux) de la chaîne de valeur.

Dans la partie II, l'accent est mis sur **l'accès aux contenus portant atteinte au droit d'auteur et leur diffusion**. L'un des éléments les plus importants, néanmoins négligés, de ces affaires était le moment où l'accès légal à des contenus protégés par le droit d'auteur a été détourné à des fins de contrefaçon. Il a été observé que des personnes occupant un emploi légal peuvent abuser de leur droit d'accès précoce à du contenu à des fins de «course» au téléchargement de contenu portant atteinte à la PI. Des personnes occupant des postes de critiques, journalistes ou détaillants peuvent abuser de l'accès légal dont ils bénéficient, et leurs motivations ne sont pas toujours de nature financière. En effet, les modes opératoires de certaines activités portant atteinte au droit d'auteur peuvent également générer des gains «non monétaires» pour les contrevenants, qui répondent à des motivations intrinsèques telles que la reconnaissance personnelle (bien qu'anonymisée) (c'est-à-dire des avantages sur le plan de la réputation) et la possibilité d'obtenir des gains «ludiques», tels que l'acquisition d'un grade supérieur par rapport à d'autres personnes qui téléchargent, le téléchargement de jetons ou l'obtention d'un espace serveur, entre autres incitations.

Autre tendance observée: un certain nombre d'entreprises portant atteinte aux DPI ont intégré des «services à la clientèle», facilitant ainsi l'introduction de citoyens ordinaires dans l'utilisation d'un modèle d'entreprise portant atteinte aux DPI. Ces fonctionnalités allaient de recherches personnalisées de contenus/liens protégés par le droit d'auteur portant atteinte à ce droit, à la création d'un guide de l'utilisateur étape par étape pour une application portant atteinte au droit d'auteur, en passant par le démarchage ayant pour objet des services de collecte de frais d'abonnement et d'installation d'équipements, entre autres fonctionnalités «conviviales» contribuant à attirer les clients vers le service.

Contrairement aux marchandises portant atteinte à la PI, les flux de revenus monétaires directs dans les affaires d'atteinte au droit d'auteur peuvent également prendre la forme de frais d'abonnement et de dons. Les entreprises portant atteinte à la PI relevant de cette

catégorie ont également tendance à diversifier les flux de revenus qui peuvent être obtenus à partir d'activités illicites. L'exploitation de l'utilisation de recettes publicitaires et la vente de données à caractère personnel à des tiers, par exemple, ont généré des flux de recettes supplémentaires comparables à tous les gains obtenus à partir des seules activités portant atteinte aux DPI.

La partie III traite des formes de **cybercriminalité liées aux atteintes à la propriété intellectuelle**. L'éventail d'activités criminelles y étant beaucoup plus large, c'est dans ce domaine que les conclusions générales ont été les plus difficiles à établir. Néanmoins, une tendance observable dans cette section est que les modèles d'entreprise portant atteinte aux DPI ont tendance à être plus sophistiqués, étant donné qu'ils adaptent leur mode opératoire à un plus grand nombre de victimes ciblées. Dans le cas des secrets d'affaires, par exemple, le détournement d'un secret d'affaires implique une compréhension approfondie du fonctionnement de l'entreprise ciblée (victime) afin de recruter les employés pertinents pour divulguer le secret d'affaires. De même, dans les affaires de fraude, les criminels redoublent d'efforts pour déployer leur proposition de valeur trompeuse dans le cadre de circonstances apparemment bonnes et de conditions formelles visant à créer un sentiment de légitimité.

Collectivement, malgré leur nature illégale, tous les modèles d'entreprises portant atteinte aux DPI doivent constamment s'appuyer sur les services fournis par des tiers légitimes. Dans une certaine mesure, les prestataires de services légitimes pourraient être considérés comme des «facilitateurs de transactions» entre les acteurs criminels eux-mêmes tout au long de la chaîne de valeur, ou entre les modèles d'entreprise portant atteinte aux DPI et les clients finaux. Bien que ces «facilitateurs» ne participent généralement pas directement aux activités portant atteinte aux DPI, il est également utile que les enquêteurs les examinent et les interrogent, étant donné qu'ils peuvent potentiellement constituer une source d'informations très utile sur le modèle d'entreprise illégal en raison de leurs avantages intrinsèques en matière d'information en tant qu'intermédiaire.

Étant donné que ces points communs ont été observés dans les catégories d'affaires examinées, dans le même temps, l'application future de ces conclusions est naturellement limitée par la nature des circonstances factuelles sous-tendant chaque affaire. Bien entendu, à un certain niveau de généralité, tous les cas d'atteinte aux DPI présentent certains points communs, en particulier parmi les cas de violation principalement perpétrés par l'utilisation de facilitateurs et de ressources en ligne (par exemple, services de paiement virtuels, hébergement sur le web). Toutefois, une fois chaque crime passé au crible, le nombre d'acteurs criminels, la sophistication des moyens dont ils disposent et les ressources financières qu'ils sont en mesure d'exploiter peuvent influencer sur la taille, la portée et l'incidence de leurs entreprises criminelles. En d'autres termes, à un certain niveau, il n'est pas possible de concevoir toutes les atteintes aux DPI de la même manière que les autres. Cela étant entendu, l'exercice de reconceptualisation d'un modèle d'entreprise portant atteinte aux DPI grâce aux types de modélisation visuelle décrits dans la présente étude est toujours susceptible de conduire à l'observation de lacunes surprenantes ou imprévues dans une enquête; des lacunes que les autorités peuvent alors, dans le meilleur des cas, combler rapidement et efficacement.

En ce qui concerne l'utilité et l'applicabilité futures des modèles visuels fournis dans cette étude, on peut s'attendre à ce que les nouvelles technologies continuent de mettre à l'épreuve la forme et le fonctionnement de ces outils au fil du temps. Néanmoins, en tant que point de départ pour cartographier un modèle d'entreprise portant atteinte aux DPI, ce recueil d'outils peut contribuer à mettre en relief davantage de points d'entrée dans l'entreprise portant atteinte aux DPI, ce qui devrait idéalement permettre de divulguer (et démêler) tout un réseau de criminalité impliquant des atteintes aux DPI.



# **ÉTUDE SUR LES MODÈLES D'ENTREPRISES PORTANT ATTEINTE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Phase 5: Modes opératoires de la grande criminalité organisée

ISBN 978-92-9156-335-7

© Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.